

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec



**INSCRIPTION
PRÉSCOLAIRE
2022-2023**

**La période d'inscription se tiendra
du 16 au 25 février 2022**



Aide-mémoire

JANVIER » Actions à entreprendre afin de **faciliter l'inscription de votre enfant à l'école.**

- Avoir le certificat de naissance de votre enfant et les documents d'immigration.
- Avoir une preuve de résidence (permis de conduire, factures avec adresse, relevés de taxes municipales ou scolaires).
- Rechercher l'école de votre quartier à partir du site internet du Centre de services scolaire **www.csdecou.qc.ca** dans la section **Parents/admission et inscription.**

FÉVRIER » Actions à entreprendre lors de **l'inscription de votre enfant à l'école.**

- Consulter le site web de l'école de votre quartier pour connaître les modalités spécifiques et procéder à l'inscription de votre enfant entre le 16 et le 25 février. Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une autre école du CSSDD, vous devez tout de même procéder à son inscription à votre école de quartier, la procédure vous sera expliquée à ce moment.
- Inscription au service de garde si vous prévoyez que votre enfant le fréquente.
- Avoir en main le certificat de naissance de votre enfant et une preuve de résidence parmi les suivantes: permis de conduire ou facture avec adresse ou relevé de taxes municipale ou scolaire.
- Remplir le formulaire de **Dépistage-volet langage** (4 ou 5 ans) qui sera remis lors de l'inscription.

MAI-JUIN » Actions à entreprendre pour **l'activité de familiarisation de votre enfant à l'école.**

- Compléter le questionnaire «Parlez-nous de votre enfant» transmis par l'école et le remettre au secrétariat de l'école (formulaire en ligne ou document papier).
- Si votre enfant fréquente un service de garde à l'enfance, transmettre le questionnaire «Bientôt la maternelle» à son éducatrice (formulaire en ligne ou document papier). Remettre le questionnaire complété à l'école.
- Participer à l'activité de familiarisation à l'école qui aura lieu au mois de mai ou juin. Une invitation vous sera transmise par l'école.

MAI À SEPTEMBRE » Actions à entreprendre avant la **rentrée scolaire de votre enfant à l'école.**

- Faire l'achat du matériel scolaire et l'identifier au nom de votre enfant. L'école vous fournira une liste de matériel scolaire à vous procurer.
- Participer à la rencontre de parents qui aura lieu avant la rentrée scolaire, lors des journées pédagogiques. L'école vous informera de la date de cette rencontre.
- Prévoir que l'horaire de l'école sera différent la première semaine, puisqu'il y aura une entrée progressive. L'école vous informera des modalités de l'horaire.
- Inscrire votre enfant au transport scolaire, s'il y a lieu.
- Visiter le site internet du CSSDD section **Parents/Accompagner mon enfant/Vers le préscolaire.**